

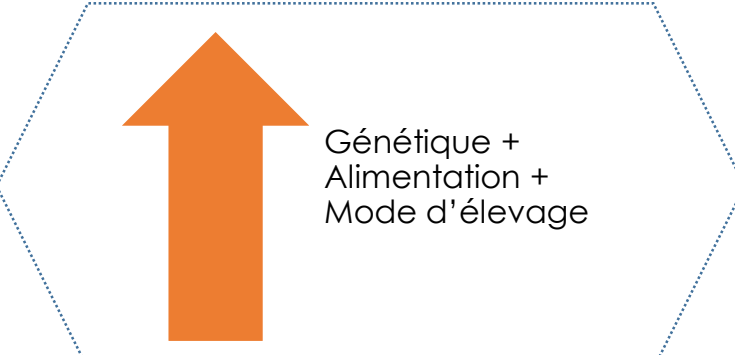
DE QUOI S'AGIT-IL ?

- ↳ Elle se traduit par une modification de l'aspect du (des) muscle(s), concernant essentiellement les jeunes bovins, entraînant une altération irréversible de la qualité de la viande.
- ↳ Autres termes pouvant être utilisés :
 - Dégénérescence musculaire des jeunes bovins précoces
 - Myopathie dégénérative des jeunes bovins précoces

Informations Normandie (entre 2010 et 2019)

Motif de saisie peu fréquent

CAUSES PROBABLES



Génétique +
Alimentation +
Mode d'élevage

- ↳ Rare.
- ↳ Touche les animaux jeunes (10 à 16 mois), mâles, plus particulièrement les meilleurs sujets.
- ↳ Touche souvent l'ensemble de la carcasse.

DÉTECTION SUR L'ANIMAL VIVANT

- ↳ Lors d'une atteinte importante, on peut observer un dos un peu voûté et une certaine appréhension au déplacement.

QUE FAIRE À L'ÉLEVAGE ?

- ↳ Les animaux élevés et engraisés en stabulation, protégés de tout facteur d'excitation ou d'agression extérieure sont très exposés.
- ↳ Ration alimentaire adaptée si plusieurs cas se révèlent en élevage.

POUR ALLER PLUS LOIN

MÉCANISME DE FORMATION DE LA LÉSION

Fragilité musculaire due à des facteurs génétiques

OBSERVATIONS À L'ABATTOIR

➔ Il s'agit d'une myosite aiguë :

Les lésions sont d'étendue et de degré variables dans une même masse musculaire et s'accroissent dans les heures qui suivent l'abattage. La viande devient beige (blanc crème). L'exsudation est modérée, la consistance diminuée (muscles mous).

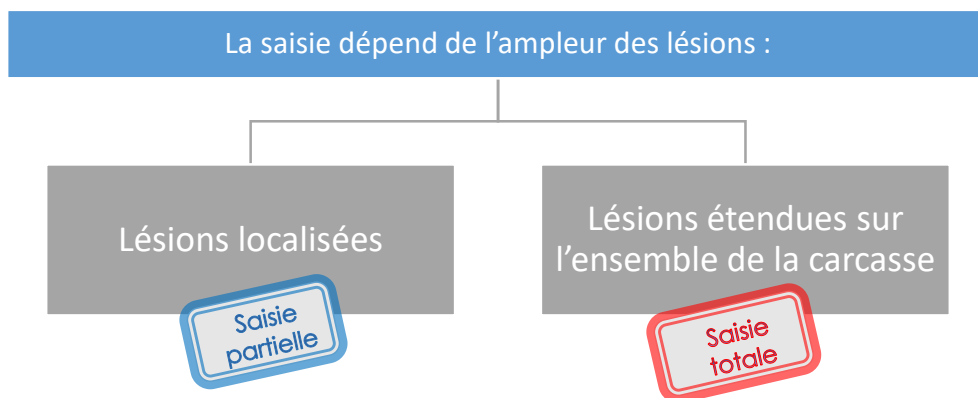
➔ Parfois, on peut observer entre les muscles une sérosité ambrée qui suinte entre la masse musculaire et les vertèbres.

➔ Les lésions peuvent être découvertes en atelier de découpe.



SAISIE PARTIELLE OU SAISIE TOTALE ?

L'observation de la sclérose musculaire s'opère sur la chaîne d'abattage au poste de l'inspecteur vétérinaire. Si ce dernier détecte une anomalie, il dévie la carcasse en consigne. L'éleveur reçoit une première information de la mise en consigne de sa carcasse, avec les données d'abattage sur son compte internet. L'inspecteur vétérinaire réexamine la carcasse par une inspection approfondie des masses musculaires voisines pour juger de l'étendue des lésions. Il procède à la notification d'un certificat de saisie UNIQUE qui liste le motif de saisie, la traçabilité, le poids saisi et précise la destination à l'équarrissage.



Fonds d'Assainissement Régional (FAR) de Normandie :

Le FAR Normand prend en charge 100% de la saisie (partielle ou totale) pour Myosite Œdémateuse du jeune bovin, pour les carcasses de gros bovins et de veaux.